

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023 / 84 - MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITES – SUBVENTIONS 2023.

Par délibérations n°2022/117 du Conseil Communal de Lomme du 5 décembre 2022 et n°22/565 du Conseil Municipal de Lille du 9 décembre 2022, a été autorisée la signature d'une nouvelle convention avec les représentants du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et ses structures partenaires concernant le Point d'Accès Au Droit – Point Justice de Lomme.

La convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit – Point Justice a été signée le 10 décembre 2022, pour une durée de 3 ans, tacitement reconduite pour une nouvelle durée de 3 ans à l'expiration du terme, entre la Ville, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit et ses structures partenaires.

Par cette convention, la Ville arrête le montant de la subvention annuelle versée au CDAD du Nord sur la base des activités qu'il développe. En contrepartie, le CDAD du Nord assure l'intégralité du financement des consultations délivrées par les avocats du Barreau de Lille, les notaires et les commissaires de justice.

La labellisation Point d'Accès au Droit – Point Justice présente de nombreux avantages car elle permet à la Maison du Citoyen de bénéficier d'un partenariat renforcé avec le Ministère de la Justice à travers le soutien et l'aide apportée par le CDAD du Nord.

Dans ce cadre, les conventions de partenariat ont été renouvelées avec :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Lille – Métropole
- L'Association des Accidentés de la Vie (FNATH)
- L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM)

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions présentées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 24.029 € ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé ;
- ◆ **ATTRIBUER** la somme de :
 - 8.000 € au CDAD du Nord ;
 - 4.000 € au CIDFF Lille-Métropole ;
 - 4.000 € à la FNATH ;
 - 8.029 € à l'AIAVM ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 20, article 65748, opération n° 1119 Point d'Accès au Droit « Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux » - Code service : NGE.

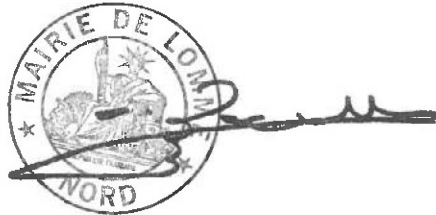
ADOPTE A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Structure	Mise à jour de la Convention	Actions	Subvention 2023
<p>Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord</p> <p>CDAD du Nord</p> <p>Siret : 180 010 076 000 16</p>	<p>Convention renouvelée et signée le 10 décembre 2022 pour une durée de 3 ans et peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.</p>	<p>La Maison du Citoyen et des Solidarités accueil depuis sa labélisation un nombre toujours croissant d'usagers 1878 personnes avaient été reçues en 2008. Malgré le confinement 4 099 personnes ont été reçues en 2020 dont 2999 par téléphone. 3 874 personnes ont été prises en charge durant l'année 2021 : 1684 par les différents intervenants et 2 171 par les chargées d'accueil juridique.</p> <p>Le CDAD du Nord finance l'intégralité des consultations juridiques délivrées par les avocats du barreau de Lille, par les huissiers de justice et les notaires. Il verse également une subvention aux associations partenaires.</p> <p>Les structures d'accès au droit (CDAD, MJD, PAD) ont intégré le réseau « point-justice » créé par le ministre de la Justice en décembre 2020. Le CDAD du Nord est chargé de la mise en œuvre de cette réforme. Le Point d'Accès au Droit de Loimme est devenu un « Point d'Accès au Droit / point-justice ». Un numéro unique d'accès au droit, le 3039 a été déployé courant septembre 2021, les usagers sont mis en relation directement avec un point-justice situé à proximité de leur domicile.</p> <p>La Maison du Citoyen et des Solidarités participe au partenariat et travail en réseau avec les Services d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) des tribunaux de l'arrondissement de Lille, afin de faciliter aux citoyens à la fois l'accès au droit et l'accès à la justice.</p>	<p>8.000 €</p>
<p>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles LILLE METROPOLE</p>	<p>Convention renouvelée et signée le 25 janvier 2023 pour une durée de 3 ans et peut faire l'objet d'un</p>	<p>Le CIDFF LILLE METROPOLE assure des permanences juridiques hebdomadaires à la Maison du Citoyen et des Solidarités, qui consistent à conseiller les Lillois dans les domaines du droit de la famille, du travail, de la sécurité sociale, du conseil conjugal, de la médiation familiale et des violences intra-familiales ; dispense</p>	<p>4.000 €</p>

<p>CIDFF LILLE METROPOLE SIRET : 314 175 829 00048</p>	<p>renouvellement par tacite reconduction.</p>	<p>tout au long de l'année de l'information aux partenaires de la Maison du Citoyen et des Solidarités et propose un suivi par une psychologue du CIDFF de Lille aux usagers, notamment dans le cadre de violences conjugales et intrafamiliales.</p> <p>Leurs permanences ont lieu à la Maison du Citoyen et des Solidarités tous les jeudis.</p> <p>Dans les cas nécessitant une réponse d'urgence, les lillois sont reçus dans la journée dans les locaux du CIDFF Lille Métropole 198 rue de Lille à Roubaix ou peuvent bénéficier d'un rendez-vous téléphonique privilégié avec leurs services.</p> <p>Le CIDFF a participé à la Journée Nationale de l'Accès au Droit qui a eu lieu le 24 mai 2023 à la Maison du Citoyen et des Solidarités.</p> <p>Le CIDFF interviendra durant le dernier trimestre 2023 dans le cadre de la Journée Internationale de Lutte Contre Les Violences Faites aux Femmes qui a lieu le 25 novembre : ciné-débat.</p>	
<p>Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés et les représentants du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord FNATH SIRET : 783 710 395 00014</p>	<p>Convention renouvelée et signée le 25 janvier 2023 pour une durée de 3 ans et peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.</p>	<p>La FNATH assure des permanences juridiques à la Maison du Citoyen en matière de droit social.</p> <p>Dans les cas nécessitant une réponse d'urgence, les lillois sont reçus dans la journée dans les locaux de la FNATH 4 boulevard Louis IV à Lille ou peuvent bénéficier d'un rendez-vous téléphonique avec les juristes compétents en matière de droit social.</p> <p>L'augmentation importante du nombre de demandes de la population en matière de droit du travail a nécessité la mise en place d'une seconde permanence mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2018.</p>	<p>4.000 €</p>

<p>Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation AIAVIM SIRET : 340 734 235 00013</p>	<p>Convention renouvelée et signée le 25 janvier 2023 pour une durée de 3 ans et peut faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.</p>	<p>Depuis plus de 20 ans, l'AIAVIM procure aux LOMMOIS une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre ne œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, elle assure également dans le cadre de ces permanences le traitement des mesures de médiation pénale diligentées par le Parquet de Lille concernant les LOMMOIS (à l'exception des médiations diligentées dans le cadre du traitement en temps réel dont les convocations sont remises par voir d'Officier de Police Judiciaire). L'AIAVIM met enfin à disposition des LOMMOIS sont pôle psychologique.</p> <p>Le partenariat avec la Maison du Citoyen permet aux usagers victimes d'infractions d'être orientés de manière privilégiée en dehors de la permanence du samedi matin vers les juristes de l'association présents du lundi au vendredi au Tribunal Judiciaire de LILLE.</p>	<p>8.029 €</p> <p>Subvention calculée sur une base proportionnelle à la démographie à concurrence de 0.24 centimes d'euro par habitant pour la mise en œuvre de permanences juridiques hebdomadaires à la Maison du Citoyen ou tout autre site appartenant à la commune associée de LOMME</p>
---	--	--	---

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE
DU POINT D'ACCÈS AU DROIT / POINT-JUSTICE de LOMME**

Vu la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits et la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret n°2000-4 du 4 janvier 2000 fixant la rétribution des consultations en matière d'accès au droit,

Vu la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Aide Juridique en date du 03 mai 1993, approuvée le 07 décembre 1993,

Vu la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit en date du 30 octobre 2003, approuvée le 09 décembre 2003,

Vu la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit en date du 16 mai 2013, approuvée le 16 mai 2013, complétée et modifiée par avenant du 23 novembre 2017, approuvé le 23 novembre 2017.

Vu la convention relative à la création du Point d'Accès au Droit de Lomme en date du 2008, approuvée le 8 mars 2005,

Vu la dépêche de Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice en date 09 décembre 2020 portant création d'un réseau point-justice et d'un logo unique,

Vu la convention de partenariat établie pour une durée de trois ans du 10 décembre 2022 au 10 décembre 2025,

ENTRE :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord représenté par Monsieur Xavier PUEL, Président du Tribunal Judiciaire de LILLE, Président du CDAD du Nord,

D'une part,

ET

La Ville de Lille - Commune Associée de Lomme représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire délégué de la Commune Associée de Lomme, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 12 octobre 2023 et du Conseil Municipal de Lille du 13 octobre 2023, désignée ci-après par « la Commune », n° SIRET / 215 903 550 00014, Code NAF : 8411 Z,

D'autre part,

Autres partenaires :

Le Barreau de Lille, représenté par Maître Marie Christine DUTAT, Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lille,

La chambre Interdépartementale des Notaires du Nord et du Pas de Calais, représentée par Maître Edouard GRIMOND, Président,

La chambre Régionale des Commissaires de Justice, représentée par Barbara SEREDNICKI, Président,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties pour l'année 2023.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux montants des subventions octroyées et le cas échéant aux modalités de versement. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord, et à la condition qu'il respecte les engagements de la convention de partenariat, la Ville s'engage à verser à au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord une subvention d'un montant de 8000,00 € au titre de l'année 2023. Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le budget prévisionnel ci-annexé.

Fait à LOMME, le

Pour le CDAD du Nord :

Le Président du Tribunal Judiciaire de Lille, Président du CDAD du Nord,

Monsieur Xavier PUEL

Pour le Point d'Accès au Droit / point-justice de Lomme :

Le Maire de Lomme,

Monsieur Olivier CAREMELLE

Pour les autres partenaires :

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,

Maître Florent MERAUT

Le Président de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice,

Maître Barbara SEREDNICKI

Le Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires du Nord et du Pas de Calais

Maître Alexandre DESWARTE

Tableau 7 : CDAD DU NORD - BP 2023

POUR VOTE DU CONSEIL D ADMINISTRATION

N° des postes	Intitulés des postes de charges	Budget 2023	N° des postes	Intitulés des postes de produits	Budget 2023
section d'investissement :					
2053	Logiciel – Site internet	1 000,00	74	Subventions d'exploitation	
2183	matériel informatique et de bureau	1 000,00	741	Subventions d'exploitation : Etat	
section fonctionnement					
60	Achats			cour d'appel	200 000,00
6068				Préfecture FJPD	15 000,00
607	X Achats de marchandises	500,00		Collectivités locales	
61			744	conseil régional	
6156	Hébergement site	300,00		conseil départemental	60 000,00
616	X primes d'assurance	100,00		mairie de Lille	8 000,00
6181	X Documentation générale	-		mairie de Lomme	8 000,00
62	Autres services extérieurs			mairie de Hem	5 000,00
6212	Gratification stagiaires	5 000,00		mairie de Saint-André	5 000,00
623	X Information, publications, relations publiques	10 000,00		mairie de Caudry	2 000,00
625	X Déplacement - mission	1 000,00		mairie de Condé sur Escout	5 000,00
6257	X Réception	5 000,00		mairie de Saint-Amand-les-Eaux	5 000,00
626	X Frais postaux et télécommunications	-		mairie de Péquencourt	5 000,00
6287	Prestation externe d'informatique	500,00		mairie d'Hellemmes	5 000,00
6288	X Autres prestations externes diverses	5 000,00		Communauté de Communes Pays de Mormal	5 000,00
62888	Subventions aux avocats, notaires, huissiers	237 500,00			
65	Autres charges de gestion				
6511	X Redevances pour concession et logiciels	2 500,00	110	report à nouveau solde créditeur	38 400,00
657	Subventions versées à des tiers				
65734	Subventions aux associations	90 000,00			
6588	Autres charges diverses	5 000,00			
Section personnel					
64	Charges de personnel				
641	X Rémunération de personnel	2 700,00			
645	X Charges de sécurité sociale et de prévoyance	400,00			
646	X Rémunérations diverses	-			
68111	Dotations aux amortissements et provisions				
	TOTAL DES CHARGES	367 500,00		TOTAL DES PRODUITS	366 400,00
	Excédent de l'exercice			Déficit de l'exercice	
	Totaux égaux en recettes et en dépenses	367 500,00		Totaux égaux en recettes et en dépenses	366 400,00
	Total des charges décaissables (a)			Total des produits encaissables (b)	
	Capacité d'autofinancement			Insuffisance d'autofinancement	

Le Président du CDAD du Nord



Xavier PUEL

CHARGES	Prévision 2022	PRODUITS	Prévision 2022
60-ACHAT	29 200,00 €	70-PRODUITS	63 000,00 €
Prestation de services	12 500,00 €	Prestations de services	48 000,00 €
Achats non stockés de matériels et fournitures	2 000,00 €	Produits des activités	15 000,00 €
Eau, énergie	5 000,00 €		
Fournitures d'entretien	700,00 €		
Petits équipements	3 500,00 €		
Fournitures administratives	2 500,00 €		
Autres fournitures	3 000,00 €		
61-SERVICES EXTERIEURS	58 500,00 €	74-SUBVENTIONS	891 327,90 €
Sous traitance	3 000,00 €	ETAT (total)	
Locations mobilières & immobilières	45 000,00 €	ETAT / DRDFE *CPO	159 011,00 €
Entretien et réparation	4 000,00 €	ETAT / DRDFE *CPO emploi	30 000,00 €
Assurance	5 000,00 €	drdfe poste animation	30 000,00 €
Documentation	1 500,00 €	EVARIS	40 000,00 €
Divers/sous traitance		RESTAUR 'ELLES	15 000,00 €
		ETAT CV FIPDR JUSTICE	140 000,00 €
		REGION	36 500,00 €
		DEPARTEMENT (total)	
		Accès au droit	10 200,00 €
		Femmes violences	37 500,00 €
62-AUTRES SERV. EXTER.	45 000,00 €	Femmes précarité	4 191,00 €
Rémunération d'intermédiaires, d'honoraires	22 000,00 €	PDI	87 750,00 €
		FSE	90 925,90 €
Publicités, publications	2 500,00 €	Communes Roubaix /Tourcoing/Marcq/Cambrai/Caudry Armentières/Lys les Lannoy/ Leers / Halluin/ Lille / Lomme / Hellemmes).	90 000,00 €
Déplacements, missions et réceptions	10 000,00 €	Intercommunalités MEL Agglomération Valenciennes Metropole Porte du Hainaut/Maubeuge Sambre Avesnois	28 000,00 €
Frais postaux et télécommunications	10 000,00 €	Organismes sociaux CAF	70 000,00 €
Divers	500,00 €	ARS	4 000,00 €
		MSA	2 250,00 €
		Autres dont ligue contre le cancer (4000 euros)	16 000,00 €
63-IMPOTS, TAXES ET SERVICES ASSIMILES	20 000,00 €	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 782,00 €
	20 000,00 €	Cotisations des adhérents	200,00 €
64-CHARGES DE PERSONNEL	806 000,00 €	Dons	368,00 €
Rémunération du personnel	794 000,00 €	Autres	1 214,00 €
Charges sociales			
Autres charges de personnel	12 000,00 €		
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 468,00 €		
Dons /cotisations	1 468,00 €		
66-Charges financières	500,90 €	76-Produits financiers	
67-Charges Exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotations aux amortis.		78-Reprise des amortissem.	

Total des charges 960 668,90 €

Total des produits 960 668,90 €

Le 05/01/2023

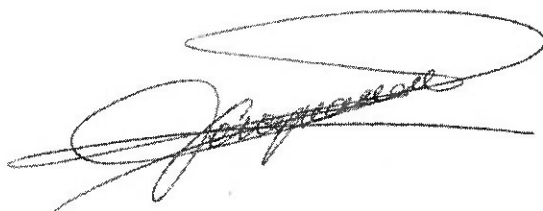
Dany BOURDET,Président

Par délégation de signature
Marie PESSEMIER DEBOUDT,
Directrice


CIDFF
198 rue de Lille 59100 ROUBAIX
Tél: 03 20 70 22 18
cidff@metropole@gmail.com
Siret : 31417582900048

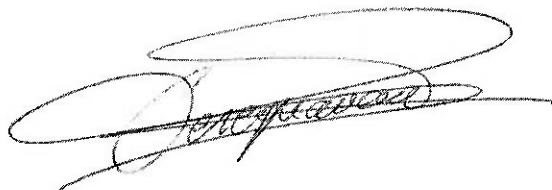
COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

PRODUITS	
	Budget Prévisionnel 2023
70 PRODUITS	
- prestations de services	
- produits des activités	
- cotisations des adhérents	130 000
- dons	0
70 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- de l'état (prise en charge CUI CAE)	
- du Conseil Départemental	0
- accompagnement personnes en difficulté Lille fonctionnement	3 000
- du Conseil Régional	
- des communes	3 000
Lomme	3 000
70 AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	
76 PRODUITS FINANCIERS	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
TOTAL DES PRODUITS	139 000
RESULTAT COMPTABLE (déficit)	4 000
TOTAL GENERAL	143 000



FNATH GROUPEMENT DU NORD

CHARGES	
	Budget Prévisionnel 2023
60 ACHATS	
- combustibles, carburant et garage	1 000
- fournitures de Bureau	45 000
- eau, électricité, chauffage	1 000
- petit matériel et outillage	1 000
61 SERVICES EXTERIEURS	
- location immobilière et mobilières	0
- charges locatives de copropriété	3 500
- entretien, réparations	2 000
- assurances	2 200
- documentation	300
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
- personnel extérieurs à l'association	
- rémunération d'intermédiaires, honoraires	0
- informations, publications, relations publiques	700
- transports	
- déplacement, mission, réceptions	2 850
- frais de PTT + téléphone	2 000
- autres prestations de services	2 750
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	
- taxes sur salaires	
- impôts locaux	8 700
64 CHARGES DE PERSONNEL	
- rémunération du personnel	50 000
- charges, sécurité sociale et prévoyance	20 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	
66 CHARGES FINANCIERES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0
TOTAL DES CHARGES	143 000
RESULTAT COMPTABLE (excédent)	0
TOTAL GENERAL	143 000



Budget prévisionnel 2023 - Permanences juridiques d'aide aux victimes Maison du Citoyen de Lomme

Nom de l'association : AIAVM

Le total des charges doit être égal au total des produits

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance			
Documentation		Département(s)	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs	260	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	260	Commune(s):	
Services bancaires, autres		- Ville de LOMME	8029
		- Autres communes	
63 - Impôts et taxes	699	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Autres Sub partenariats	
		-	
64- Charges de personnel	7070		
Rémunération des personnels	5206	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1864	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel (dont MAD Travailleur social)		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels, legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	8029	TOTAL DES PRODUITS	8029
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	8029	TOTAL	8029

Gills DUILÉZ
Directeur

